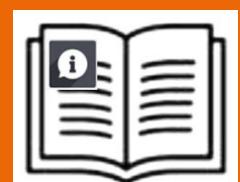




SAVS

Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale

Livret d'accueil



INSTITUTION REGIONALE
DES SOURDS ET DES AVEUGLES

Version FALC créée le 15/12/2019

Version originale validée en CA le 26/04/2018

Document élaboré en décembre 2019– Dernière mise à jour : décembre 2019

Je veux être accompagné
par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
de l'Institution Régionale des Sourds et des Aveugles (IRSA).

Le livret d'accueil, c'est quoi ?

C'est un document où je peux trouver toutes les informations
pour mon accompagnement SAVS.

1. C'est quoi le SAVS ?

Le SAVS accompagne
les personnes pour réaliser leurs projets de vie.

Le SAVS s'adresse aux personnes :

- Adultes



- qui habitent en gironde



- sourdes



- malentendantes



- aveugles



- malvoyantes

- Je suis sourd aveugle



- avec ou sans handicap associé

2. L'équipe du SAVS



Le Directeur :

Le Directeur s'assure que le SAVS respecte la loi et les personnes qu'il accompagne.



La Chef de service :

Je la rencontre avant de rentrer au SAVS.
Elle s'occupe de l'organisation du service.
Elle est responsable du travail des professionnels du SAVS.



La secrétaire :

La secrétaire accueille les personnes qui viennent au SAVS et répond au téléphone.



La Psychologue :

Je la rencontre à mon arrivée au SAVS.
Elle peut m'aider à trouver un professionnel (médecin, psychologue, psychiatre...).



Les Conseillères sociales :

Les conseillères sociales m'accompagnent,
me conseillent, m'informent, m'aident à faire seul.

Les conseillères sociales peuvent expliquer à mes proches
ce que je vis (amis, famille...).

Avec ma conseillère je construis
mon Projet Personnalisé d'Accompagnement.



L'Instructrice de locomotion :

Elle m'apprend à me déplacer en sécurité
(canne blanche, GPS, repérer un trajet...).

Elle m'informe et me conseille
sur le matériel le plus adapté à ma situation



L'Instructrice en AVJ (Autonomie dans la Vie Journalière) :

Elle me donne des conseils pour que je sois plus à l'aise
Par exemple pour :

- cuisiner
- utiliser ma machine à laver
- ma cafetière
- ranger mon linge

3. Comment entrer au SAVS ?

J'habite un appartement,
une maison.

J'ai des besoins, des envies.

Le SAVS m'accompagne



J'ai une orientation
SAVS de la MDPH

MDPH

Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées



Le SAVS peut
m'accompagner

Et maintenant je fais quoi ?



Je demande un dossier d'admission au SAVS.



Je complète le dossier.

J'envoie le dossier au SAVS.

Et après ?



Je rencontre la Chef de service pour faire connaissance.

J'explique pourquoi je veux rentrer au SAVS.

J'explique mon histoire, mon parcours et mon handicap.

Mon dossier est refusé :

- je ne peux pas rentrer au SAVS
- je rencontre la chef de service

Mon dossier est accepté :

- je rencontre à nouveau la chef de service et ma conseillère référente.
- je signe mon contrat d'accompagnement
- on me donne et m'explique les documents le règlement de fonctionnement, la Charte des droits et libertés
- je rencontre la psychologue du service



Le **contrat d'accompagnement**

est un document officiel.

Dans le contrat d'accompagnement

je trouve les objectifs généraux de mon accompagnement.



Dans le **règlement de fonctionnement**

je trouve les informations sur :

- le fonctionnement du SAVS
- mes droits
- ce qu'il faut faire quand je suis victime ou témoin de maltraitance



La **Charte des droits et libertés de la personne accueillie**

La Charte protège mes droits et libertés.

4. Le SAVS me propose quoi ?

Le SAVS peut m'aider
à trouver des réponses à mes questions,
me conseiller pour faire mes choix.

Vie quotidienne



- je veux apprendre à prendre le bus ou le tram ?
- je dois faire un choix,
prendre une décision importante,
j'ai besoin de conseils ?
- j'ai un problème,
je ne sais pas quoi faire ?

Bilan de compensation du handicap



- j'ai besoin d'un interprète en Langue des Signes ?
- j'ai besoin d'un instructeur en locomotion ?
- j'ai besoin de matériel adapté,
je ne sais pas ce qui est le mieux pour moi ?



Gestion du budget

- je veux apprendre à gérer mon budget ?
- je veux apprendre à faire des économies ?
- je veux apprendre à payer mes factures ?
- je veux apprendre à utiliser ma carte bancaire ?



Loisirs Culture

- j'ai envie de faire du sport ?
- j'ai envie de partir en vacances ?
- j'ai envie d'aller au musée ?
- j'ai envie d'aller au restaurant ?



Logement

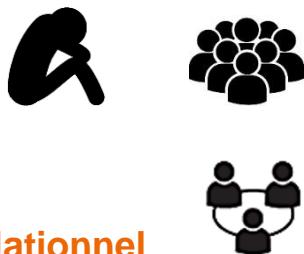
- je veux changer de logement,
qu'est-ce que je dois faire ?
- j'emménage dans un nouvel appartement,
quelles sont les démarches à faire ?
- j'ai du mal à ranger ou nettoyer mon logement ?



Démarches administratives

- je veux comprendre les papiers de la CAF ?
- j'ai besoin d'une nouvelle carte d'identité ?
- je dois refaire mon dossier MDPH ?

Isolement



Écoute et relationnel

- je suis seul, j'ai besoin de parler ?
- je veux trouver des amis ?

Santé, soins



- je suis malade
qu'est-ce que je dois faire ?
- je n'ai pas encore de médecin,
comment en trouver un ?
- je dois trouver un dentiste,
je fais comment ?

Citoyenneté



- je veux me marier,
comment je fais ?
- je veux voter,
qu'est-ce que je dois faire ?
- une tutelle c'est quoi ?

Mobilité, déplacements



- je veux savoir aller à une adresse inconnue
- je veux prendre les transports en commun,
je ne sais pas comment faire ?

Vie professionnelle et formation



- je veux faire une formation je dois faire comment ?
- je veux trouver du travail à qui je demande ?

Parentalité



- je dois inscrire mon enfant à l'école pour la première fois, je dois faire quoi ?
- j'attends un enfant je dois faire quoi ?
- je veux trouver quelqu'un pour aider mon enfant à faire ses devoirs, qui peut m'aider ?

Je me pose une ou plusieurs de ces questions.

J'ai d'autres questions

qui concernent un de ces thèmes



Je discute avec ma conseillère.

Elle me donne les informations dont j'ai besoin.

Elle m'accompagne vers un professionnel ou un service adapté :

- service d'interprète
- tuteur, curateur, plateforme juridique
- service d'auxiliaires de vie
- MDPH, CAF, organisme de vacances adaptées

Avec ma conseillère je peux apprendre :

- à remplir un dossier administratif
- à réserver un interprète
- à faire mes démarches sur internet
- à trouver le professionnel ou le service adapté à mon besoin
- à préparer un trajet en bus ou tram pour aller à mon rendez-vous
- comment gérer mon budget
- comment gérer mon alimentation
- à faire une liste de courses
- ce que je dois faire quand je suis en arrêt de travail

Le SAVS me propose un accompagnement personnalisé.

Avec le SAVS je peux :

- devenir plus autonome
- prendre confiance en moi
- apprendre à croire en moi
- avoir accès aux informations dont j'ai besoin pour prendre mes décisions
- faire mes propres choix de vie
- apprendre pour faire seul

5. Mon parcours au SAVS



Mon parcours d'accompagnement

Mon accompagnement est individuel et personnalisé.

Quand je suis admis au SAVS,
je rencontre ma conseillère.

Je construis mon **Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)**



avec ma conseillère



Le PPA, c'est quoi ?

Dans mon PPA j'explique mes objectifs, mes projets

Tous les ans, je fais un bilan avec la chef de service.

Au bout d'un an,
je peux continuer à être accompagné
à condition d'avoir des projets
et que le service puisse m'accompagner.



6. Mon accompagnement peut s'arrêter ?

Mon accompagnement se termine quand :

- je n'ai plus besoin de l'accompagnement du SAVS
- je ne respecte pas le règlement de fonctionnement
- je déménage dans un autre département
- la MDPH n'a pas renouvelé mon orientation SAVS
- je ne veux plus être accompagné par le SAVS

Mon Livret de sortie



Il y a quoi dans mon livret de sortie ?

Dans mon livret de sortie

je trouve toutes les informations

dont j'ai besoin après l'arrêt de mon accompagnement

Je le crée avec ma conseillère.

Il est personnel et individuel.

7. Fonctionnement du SAVS

1. Comment se passent les rencontres ?

Les rencontres sont individuelles et personnalisées.



au SAVS



chez moi



à distance



à l'extérieur
(administrations...)

2. Comment je communique avec les professionnels du Service ?



par téléphone



En LSF



par sms



visio



par mail



par courrier

3. Les horaires



- lundi, mercredi et jeudi : de 9h à 13h et de 14h à 19h00
- mardi : de 14h à 19h00
- vendredi : de 9h à 13h et de 14h à 17h30
- samedi : de 9h à 12h30

4. Les permanences

Je n'ai pas de rendez-vous

mais j'ai besoin de rencontrer un professionnel rapidement ?

Je peux venir au SAVS sur une permanence :

- lundi, mercredi et jeudi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30
- mardi : de 14h à 18h30
- vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

5. comment contacter le SAVS



Adresse : 21 avenue de Kaolack, 33700 Mérignac

Téléphone : 05.47.50.12.74

SMS : 06.07.28.99.83

Mail : savs@irsa.fr

6. Comment venir au SAVS ?



En bus

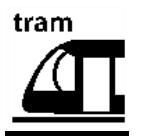


arrêt : « irsa »



arrêt : « irsa ».

En tram + bus

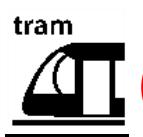


A

arrêt « Lycées de Mérignac » +



42



B

arrêt « France alouette » +



36

Par la rocade



Rocade sortie 12

SAVS IRSA

21 avenue de Kaolack 33700
Mérignac
Tél : 05 47 50 12 74
sms : 06 07 28 99 83
savs@irsa.fr

Direction Générale IRSA

156 boulevard du Président Wilson
33000 Bordeaux
05 56 44 29 51
contact@irsa.fr
www.irsa.fr